



Vous allez payer 15 € par an pendant 10 ans pour permettre à Enedis d'installer un compteur communicant pour lequel vous n'avez aucune contrepartie.



www.quechoisir.org

**REFUSEZ CETTE CONTRIBUTION FORCÉE
EN EXIGEANT :**

- **l'accès libre et simple à l'information sur votre consommation**, pour en faire un véritable outil de maîtrise de la consommation énergétique ;
- **la révision de la rémunération d'Enedis**, qui empocherait une marge de 500 millions d'euros.

Alors que le gouvernement avait toujours promis que le déploiement du compteur Linky serait gratuit pour les ménages, la Cour des comptes confirme, dans **son rapport public annuel 2018, les alertes initiales de l'UFC-Que Choisir** : ces compteurs, pensés par et pour Enedis, ont un intérêt trop limité pour le consommateur qui va pourtant les financer à travers sa facture d'électricité !

Refusons que ces « chers » compteurs (130 € en France contre 80 € en Italie) soient financés par les seuls consommateurs, d'autant que l'information pertinente pour une meilleure maîtrise de la consommation énergétique est aux abonnés absents ! Les informations disponibles *via* les compteurs sont très maigres et peu accessibles. L'affichage déporté, permettant une information en temps réel plus complète et lisible, est limité aux seuls ménages précaires. En l'état, les compteurs Linky ne sauraient donc garantir une meilleure maîtrise de la consommation énergétique par les ménages !

La Cour des comptes le confirme : *« Les gains que les compteurs peuvent apporter aux consommateurs sont encore insuffisants. Ce sont pourtant eux qui justifient l'importance de l'investissement réalisé. »*

Alors que la Cour des comptes pointe un surcoût de 500 millions d'euros au profit d'Enedis, **nous demandons aux autorités publiques** (État, Commission de régulation de l'énergie) **d'intervenir pour :**

- **améliorer le dispositif**, particulièrement au niveau de l'information des usagers sur leur consommation, pour en faire un véritable outil de maîtrise de la consommation énergétique ;
- **revoir les conditions de financement du compteur**, et notamment les conditions de rémunération d'Enedis.

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Signature : _____

Pétition à signer en ligne sur <http://ufcqc.link/linky2018> ou à envoyer à l'adresse indiquée au dos.

Ceci est un document précollé : humidifier les bords avant de l'envoyer. IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ. Ne pas jeter sur la voie publique.